



INSTITUT GREGORY BATESON
Représentant officiel du MRI de Palo Alto

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. INSCRIPTION PAR L'ENTREPRISE

MODALITÉS D'INSCRIPTION : L'ENTREPRISE certifie avoir pris connaissance du programme et vérifié le niveau de connaissances préalables requises du stagiaire pour suivre la formation choisie.

Les inscriptions se font en ligne sur notre portail, soit directement par le stagiaire, soit par une personne référente au sein de l'ENTREPRISE. Dans ce cas, ladite personne doit prendre contact avec l'équipe formation à formation@igb-mri.com, pour obtenir ses accès.

Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée.

Si l'effectif maximum est atteint, vous pouvez demander une inscription en liste d'attente en nous contactant par email à formation@igb-mri.com.

L'inscription sera validée après retour par email à formation@igb-mri.com, de la convention de formation signée par l'entreprise, dans un délai de 6 jours ouvrables.

En l'absence de validation de votre inscription dans un délai de six jours ouvrables, celle-ci sera automatiquement annulée.

Les présentes conditions générales prévalent sur toutes conditions générales de commande de l'ENTREPRISE.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT : Dès votre inscription en ligne sur notre portail, nous vous adresserons une convention de formation à nous retourner accompagnée d'un acompte de 30 %. Une facture et une attestation de présence seront envoyées à la fin de la formation. Le solde est à régler à réception de la facture en fin de formation. Toute formation commencée est due en totalité.

2. INSCRIPTION PAR LE STAGIAIRE

MODALITÉS D'INSCRIPTION : LE STAGIAIRE certifie avoir pris connaissance du programme et vérifié le niveau de connaissances préalables requises pour suivre la formation choisie. Il certifie également avoir validé tous les modules faisant partie des prérequis de la formation choisie.

Les inscriptions se font en ligne sur notre portail et sont prises en compte par ordre d'arrivée.

Si l'effectif maximum est atteint, vous pouvez demander une inscription en liste d'attente en nous contactant par email à formation@igb-mri.com.

L'inscription sera validée par la réception du règlement du coût total de la formation.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT : Lors de votre inscription en ligne, vous optez pour un mode de règlement : soit par virement bancaire, soit par CB (dans ce cas, le coût total de la formation est prélevé au moment de l'inscription en ligne).

Le coût total de la formation doit être réglé endéans les 6 jours ouvrables.

Pour les formations de plus de 700 €, l'inscription peut être validée par le règlement d'un acompte de minimum 30% du coût de la formation, le solde devant être réglé au minimum 10 jours avant le début de celle-ci.

En l'absence de validation de votre inscription dans un délai de six jours ouvrables, celle-ci sera automatiquement annulée.

Dès la validation de votre inscription, une facture se trouve à votre disposition dans votre espace client sur notre portail (Mon compte -> Gestion du compte -> Mes documents)



INSTITUT GREGORY BATESON
Représentant officiel du MRI de Palo Alto

3. PRIX

Les prix indiqués comprennent la formation avec un support pédagogique s'il y a lieu, hors frais de transport, d'hébergement et de restauration.

4. INFORMATIONS PRATIQUES SUR LA FORMATION

Dès la validation d'une inscription, l'Institut Gregory Bateson adresse par email au participant une convocation reprenant toutes les informations pratiques sur la formation.

5. ANNULATION

En cas d'annulation - à la demande du STAGIAIRE ou de l'ENTREPRISE - confirmée par écrit (lettre ou email) :

- plus de 30 jours avant le début de la formation, l'intégralité du coût de la formation sera remboursé, à l'exception de 200 EUR, retenus pour frais de dossier
- entre 30 et 10 jours avant le début de la formation, 30 % du coût total de la formation reste acquis à l'Institut Gregory Bateson
- en deçà de 10 jours avant le début de la formation, le coût total de la formation reste acquis à l'Institut Gregory Bateson.

En cas d'annulation, l'ENTREPRISE a la possibilité de faire participer un autre salarié.

6. REPORT OU ANNULATION PAR L'INSTITUT GREGORY BATESON

L'Institut Gregory Bateson se réserve le droit d'annuler ou de reporter toute formation si le nombre minimal de participants (12 personnes) n'est pas atteint. Dans ce cas les montants versés seront remboursés intégralement dans un délai de 30 jours suivant la notification de l'annulation.

7. VALIDATION DES MODULES

Lors de l'inscription, vous vous engagez à suivre le module aux dates annoncées. La validation de chaque module nécessite une participation à un minimum de 80% des journées dudit module.

Le rattrapage de journées non suivies n'est pas un droit. Un éventuel rattrapage est possible uniquement dans la mesure où il reste des places disponibles sur ces journées.

Vous pouvez contacter l'équipe formation à formation@igb-mri.com, pour demander à vous inscrire en rattrapage. Celle-ci sera en mesure de vous confirmer, ou infirmer, la possibilité de rattraper, 8 jours avant le début de la formation.

La non validation d'un module suite à une absence, quelle qu'en soit la raison, peut entraîner l'annulation d'inscriptions à d'autres modules, pour lesquels les prérequis ne seraient plus respectés.

8. CODE DE BONNE CONDUITE

L'Institut Gregory Bateson se réserve le droit d'exclure de la formation toute personne qu'il aura jugé avoir manqué de respect ou de tolérance de manière manifeste envers les autres participants ou les formateurs. Aucun remboursement ne sera effectué dans ces circonstances.



INSTITUT GREGORY BATESON
Représentant officiel du MRI de Palo Alto

9. RETARDS DE PAIEMENTS

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le CLIENT (ENTREPRISE ou STAGIAIRE) de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal. Ces pénalités sont exigibles de plein droit dès réception de l'avis informant le CLIENT qu'elles ont été portées à son débit. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, l'Institut Gregory Bateson se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir et d'en demander le règlement par tout moyen légal.

10. LITIGES EVENTUELS

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera : pour les formations suivies en Belgique, de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Liège, en Belgique ; pour les formations suivies hors Belgique de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Paris, en France, quel que soit le siège ou la résidence du CLIENT, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de l'Institut Gregory Bateson qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.